



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

1. Présentation du Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire 2026-2027

Toutes les informations sont disponibles sur la page dédiée du site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2395/hommage-aux-professeurs-samuel-paty-et-dominique-bernard>

Le Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire vise à :

- susciter chez les élèves le goût du beau et de la création, par le plaisir d'écrire et de lire ;
- nourrir leur esprit critique, leur esprit d'analyse et de finesse ;
- développer leur citoyenneté, dans l'esprit unificateur des valeurs de la République.

Cadre pédagogique

Le Prix Dominique Bernard - Lire, penser, écrire est un prix littéraire. Il s'inscrit pleinement dans les priorités nationales, le développement des savoirs fondamentaux et la place essentielle accordée à l'écriture et à la lecture dans le parcours des élèves, dans une démarche d'éducation artistique et culturelle.

Ses attendus rejoignent ceux des programmes de français, tant sur le plan des compétences d'écriture et de lecture que sur celui de l'enrichissement culturel des élèves. Il s'inscrit dans le quotidien et l'ordinaire du cours de lettres. Il peut être mené dans le cadre d'une séquence du programme comme faire l'objet d'un projet de classe.

Les enseignants peuvent faire le choix d'être accompagnés par un auteur.

La rectrice ou le recteur de chaque académie désigne un ou des pilotes chargés du déploiement du Prix Dominique Bernard dans leur académie : IA-IPR de Lettres, IEN-ET-EG, DAAC. Son nom et ses coordonnées sont partagés avec les organisateurs du prix par l'intermédiaire d'un courriel adressé à Prix-dominique-bernard@ac-lille.fr

Public visé

Le Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire s'adresse aux élèves de 4^e, 3^e et à tous ceux de lycée général, technologique ou professionnel des établissements scolaires, publics et privés sous contrat, de l'ensemble des académies

Production

Écriture d'une nouvelle.

- Pour les élèves de 4^e, le texte produit n'excèdera pas 4 000 caractères (espace compris).
- Pour les élèves de 3^e, le texte produit n'excèdera pas 8 000 caractères (espace compris).
- Pour les élèves de lycée, le texte produit n'excèdera pas 10 000 caractères (espace compris).

Modalités : écriture collective ou écriture individuelle

Thème annuel : « Ose penser par toi-même ! »

Prix

Trois catégories de prix sont décernées :

- Le prix de la nouvelle collective : collège / lycée général et technologique / lycée professionnel
Nouvelle écrite collectivement, en groupe (à partir de deux élèves) ou en classe entière.
- Le prix de la nouvelle individuelle : collège / lycée général et technologique / lycée professionnel
Nouvelle écrite par un seul élève.
- Le prix du « journal de bord » : collège / lycée
Nouvelle (individuelle ou collective) accompagnée d'un journal rendant compte du processus d'écriture (ébauches, étapes intermédiaires, réflexions accompagnant la rédaction, compte-rendu de rencontre avec un auteur, de débats en classe, notes de lectures qui ont nourri l'écriture, référence à des œuvres d'art, etc.)

Ces huit prix permettent de valoriser des élèves aux profils différents.

Partenaires du Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire

- La Fondation BNP PARIBAS
- Le Centre National du Livre (CNL)
- La Mairie d'Arras
- L'Association *Lire Penser Écrire – Prix Dominique Bernard*

2. Calendrier et modalités de participation

Calendrier

- Jusqu'au 07 septembre 2026 : désignation du ou des pilotes académiques et envoi de ses coordonnées à Prix-dominique-bernard@ac-lille.fr
- 07 septembre 2026 : lancement du prix et ouverture des inscriptions sur ADAGE
- 31 décembre 2026 : clôture des inscriptions sur ADAGE
- jusqu'au 05 février 2027 : écriture des nouvelles, rencontre avec les auteurs
- 05 février 2027 : clôture de l'envoi des nouvelles
- du 1^{er} au 19 mars 2027 : délibération des jurys académiques ; les productions des lauréats académiques sont transmises au jury national
- début avril 2027 : délibération du jury national, désignation des lauréats nationaux
- fin mai 2027 : remise des prix au Casino d'Arras en présence des lauréats nationaux

Dans chaque académie, un jury désignera les lauréats académiques pour chacune des catégories du prix. Un jury national désignera les lauréats nationaux parmi les candidats primés au niveau académique.

Inscriptions

L'inscription au prix est gratuite et se fait sur la plateforme ADAGE.

Les inscriptions sont ouvertes **du 07 septembre au 31 décembre 2026**.

Envoi des productions

L'envoi des productions se fait à l'adresse dédiée au Prix Dominique Bernard dans chaque académie au format suivant : [Prix-dominique-bernard@ac-\[nom de l'académie\].fr](mailto:Prix-dominique-bernard@ac-[nom de l'academie].fr)

Le ou les pilotes de chaque académie, en lien avec les services académiques, créent l'adresse académique liée au Prix Dominique Bernard

Les productions devront être envoyées **avant le 05 février 2027**.

Intervention des auteurs dans les classes

Les classes peuvent être accompagnées par un auteur, sans que cela ne constitue une condition exclusive pour s'inscrire et concourir.

La rencontre d'un auteur en classe permet aux élèves de découvrir le processus de création d'une œuvre, favorise la dynamique de groupe et encourage la créativité dans la pratique de l'écriture.

Lors de l'inscription au prix sur la plateforme ADAGE, les professeurs pourront choisir de demander à rencontrer un auteur une ou plusieurs fois pour nourrir la réflexion et l'imaginaire de leurs élèves.

L'organisation de la venue des auteurs dans les classes est laissée aux enseignants, aux auteurs et aux établissements.

3. Règlement et conditions de participation

Article 1 - Conditions de participation

Les professeurs inscrivent au prix une ou plusieurs classes sur la plateforme ADAGE.

Chaque classe peut ensuite concourir en envoyant un maximum de trois productions par catégorie de prix, individuelles et/ou collectives, accompagnée le cas échéant d'un journal de bord de l'écriture. Le choix des productions envoyées peut donner lieu à un vote au sein de la classe ou de l'établissement.

Un même élève ne peut concourir à la fois pour le prix de la nouvelle individuelle et pour le prix de la nouvelle collective.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 2 - Envoi des productions

L'envoi des productions sur les adresses académiques dédiées se fait exclusivement sous format numérique. Les nouvelles seront envoyées par le professeur, accompagnées de l'extraction pdf du formulaire adage intégralement renseigné.

La participation au prix du « Journal de bord » implique l'envoi conjoint de la nouvelle et du journal de bord afférent. Le « journal de bord » pourra prendre la forme d'un document numérique, papier (envoyé sous format numérique), audio ou vidéo.

Les documents audio et vidéo n'excéderont pas 10 minutes. Les candidats devront utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs. Ils ne devront pas nécessiter l'installation de logiciels spécifiques. Ils pourront, autant que de besoin, être envoyés par des solutions de transfert de documents à l'adresse académique dédiée.

Chaque nouvelle portera par ailleurs en en-tête :

- Le nom de l'établissement ;
- Le niveau de classe ;
- Le nom du ou des élèves auteurs ;
- Le nom du professeur ;
- Le nom de l'auteur accompagnateur le cas échéant ;
- Son titre.

Les participations devront être envoyées avant le 05 février 2027.

Article 3 - Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image

Les sources de tous les documents (textes, photos, œuvres d'art, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les *journaux de bord* doivent être explicitement mentionnées.

Les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne filmée, enregistrée ou photographiée. Les candidats s'assurent que les documents intégrés à leurs *journaux de bord* sont libres de droit ou peuvent tout au moins être légalement utilisés dans le cadre scolaire.

[Le cadre d'usage des intelligences artificielles en éducation](#) est rappelé : « L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits, constitue une fraude. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants. » (cf. L'IA en éducation, cadre d'usage).

L'utilisation de l'IA dans une production, si elle est suffisamment manifeste pour faire naître un doute raisonnable chez le jury, peut entraîner la disqualification de la nouvelle.

Article 4 - Composition des jurys et sélection des lauréats

Les jurys académiques, sous la présidence du recteur ou de la rectrice, désignent un lauréat académique pour chaque catégorie du prix.

Ces jurys sont pilotés par un inspecteur de lettres, IA-IPR et/ou IEN-ET, et/ou par un DAAC, et composés notamment de membres des corps d'inspection et de la DAAC, d'un ou plusieurs représentants du CAVL, de professeurs et de lecteurs.

Les productions retenues à l'échelle académique seront transmises par les académies au jury national selon les modalités communiquées par la Dgesco aux inspecteurs référents.

Le jury national, sous la présidence d'Isabelle Bernard, désigne un lauréat national pour chaque catégorie du prix parmi les productions transmises par les académies.

Ce jury est piloté par l'inspection générale et composé notamment de représentants de la Dgesco, de membres des corps d'inspection, des DAAC, de l'association *Lire Penser Écrire - Dominique Bernard*, de professeurs et des partenaires du prix.

Article 5 – Critères de sélection des productions lauréates

- Respect des conditions formelles (nombre de caractères) ;
- Respect des conditions génériques et thématiques : genre de la nouvelle, thème annuel ;
- Aptitude à solliciter l'intérêt et à toucher la sensibilité du lecteur ;
- Qualité de la composition et de l'expression.

Article 6 – Modalités d'intervention et de financement des auteurs

Les modalités d'intervention des auteurs dans l'accompagnement de l'écriture peuvent être variées et sont

laissées à l'appréciation du professeur en fonction de son projet et des besoins de ses élèves. Dans la mesure des disponibilités des auteurs et des financements possibles, ces interventions peuvent prendre la forme :

- d'une ou plusieurs rencontres ;
- d'un ou plusieurs ateliers d'écriture ;
- d'une résidence d'auteur à l'école sous réserve d'acceptation de la candidature par la Dgesco et le Centre National du Livre.

Calendrier des rencontres d'auteurs avec le CNL :

- Masterclasse :
 - o rencontre réservable dès la rentrée scolaire sur ADAGE
- Résidence d'auteur à l'École :
 - o Appel à projets sur ADAGE ouvert du 7 septembre au 16 octobre 2026. Les auteurs ont à candidater sur le site du CNL aux mêmes dates.

Le financement de ces rencontres peut être assuré *via* plusieurs modalités :

- Les *masterclasses* du Centre National du Livre, par la part collective du pass Culture, réservables sur ADAGE.
- Les résidences d'auteurs à l'École du CNL, sous réserve d'acceptation de la candidature par la commission pilotée par la Dgesco et le CNL. L'appel à projets sera en ligne sur ADAGE du 7 septembre au 16 octobre 2026.
- Toute autre modalité légale choisie par l'établissement. Pour rappel, le tarif des interventions est fixé, selon la *Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse*, à 310,47 euros pour une rencontre ou un atelier d'une demi-journée. Ce tarif sert de référence aux équipes des établissements. Il ne prend pas en compte les défraiements (transport, repas) qui doivent être ajoutés et pris en charge par les établissements.

Article 7 – Aide à la prise en charge des élèves lauréats pour la participation à la remise des prix nationaux
La cérémonie de remise des prix nationaux aura lieu le jeudi 27 mai 2027 à Arras.

Les lauréats et les demi-finalistes distingués au niveau académique seront invités à cette remise de prix. Le financement de leur déplacement sera défrayé dans la limite d'un budget maximal par élève et par accompagnateur, établi en fonction de la distance et des nécessités éventuelles d'hébergement.

Pour les académies ultra-marines, la prise en charge s'effectue à partir de Paris.

Article 8 - Partenaires du Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire

- La Fondation BNP PARIBAS apporte un soutien logistique à l'organisation de la cérémonie nationale de remise des prix.
- Le Centre National du Livre (CNL) assure le lien entre les classes et les auteurs dans le cadre des masterclasses et des résidences d'auteurs à l'École.
- La Mairie d'Arras porte l'organisation de la cérémonie de remise des prix interacadémiques.
- L'Association *Lire Penser Écrire – Prix Dominique Bernard* fait le lien entre les partenaires et concourt à la valorisation du prix.